

# Remboursez!

**PRÉSIDENT DEVANT** Etablie sur sol vaudois en 2004, aimablement exonérée durant dix ans par le conseiller d'Etat Pascal Broulis, Monsanto part. L'Etat de Vaud va-t-il récupérer sa part?

Le monde est au courant désormais du siège de Monsanto pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. C'est à quitter son havre moribond pour s'installer à Bâle. Ça soude mal de Vaudois. Faut-il le laisser partir, Monsanto a produit des dommages de sinistre mémoire comme l'agent orange, propagé des OGM à usage unique, pesticides assortis, détruisant la biodiversité et l'existence de millions de cultivateurs en Inde et ailleurs. Faut-il s'en fiché des journalistes. Créée depuis des décennies, Monsanto est la ONG du monde entier, elle est globalement condamnée aux États-Unis et en Europe pour menaces et méfaits sanitaires, et fait l'objet de 14 000 plaintes en suspens. Cette multinationale criminelle barre le plancher vaudois plutôt en bien.

On sait, le ministre vaudois des Finances, l'ineffable PLR Pascal Broulis avait en 2004 déposé pour Monsanto le tapis rouge, avec courtoisie et cajoleries fiscales. Ce grand homme considérait en effet la firme comme un apport économique du canton. Bien vu! Mais si ledit canton se situe au sud du Rhin. En 2012 que l'exonération avait été accordée. Député Vert au Grand Conseil vaudois, Raphaël Mahaim avait déposé une interpellation intitulée: « Le champion du monde des OGM et des scandales Monsanto a-t-il aussi bénéficié d'exonérations fiscales? » À ce moment, ce râleur demandait si les activités d'une société polluante pouvaient profiter à l'économie locale, et si des exonérations pouvaient en l'occurrence être considérées comme une mesure intelligente de promotion économique. D'autant que le Parlement vaudois et le peuple s'étaient clairement prononcés contre les OGM: il fallait que les autorités dorénavant une industrie réprouvée soient traitées équitablement?

Le 21 mars 2012, la réponse du Conseil d'Etat, alors présidé par le conseiller d'Etat Pascal Broulis, débutait par un long discours farci de chiffres sur le

principe général: motifs et statistiques des faveurs fiscales prodiguées à des boîtes variées sur sol vaudois, bilan globalement positif et patati et patata. Le texte évoquait en passant le principe du *claw back* (récupération): après la fin des exonérations temporaires, « les sociétés concernées ne sauraient échapper à ces impôts en déménageant, car elles devraient alors payer les impôts dont elles ont été dispensées ». L'octroi d'un privilège fiscal a en effet pour condition « le maintien du siège de la société dans le canton pendant la durée de l'exonération, et pour les dix ans qui suivent en principe ». A retenir.

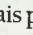
## VAUD ET USAGE DE VAUD

Après quoi le gouvernement répondait aux questions de Raphaël Mahaim. Oui, Monsanto a profité, dès 2004, d'une exonération totale de l'impôt cantonal et communal, pour une durée de cinq ans renouvelée en 2009. Et d'une réduction de 50% sur l'impôt fédéral direct, pour dix ans aussi. C'était gentil comme tout. D'autant qu'en 2008 et au plan mondial, Monsanto n'avait jamais

que 66,5 milliards de dollars en capital, et 2 milliards de profit net. Le Conseil d'Etat confirmait par ailleurs que ce geste fiscal émanait, conformément aux règles en vigueur, du seul ministre des Finances Pascal Broulis. Avec l'accord de son acolyte en charge de l'Economie, soit en 2004 la PLR Jacqueline Maurer. A Mahaim qui demandait s'il est raisonnable de choyer ainsi « des entreprises dont les activités commerciales sont notoirement en porte-à-faux avec des normes environnementales et qui ont, de ce fait, souvent été sanctionnées », le gouvernement répondait en 2012 que la politique d'exonération se fonde « sur des aspects essentiellement économiques et financiers ». Pas question donc de scrupules moraux, écolos ou humanitaires. Le tapin fiscal vaudois n'a pas d'odeur, quoi. Cela dit, poursuivait le texte, « le Conseil d'Etat estime qu'il ne faudra pas négliger, à l'avenir, de tenir compte des comportements d'entreprises à l'étranger qui ne respecteraient pas certains standards, ceci dans une optique éthique, mais également afin d'éviter des dommages quant à la réputation de la politique de développement économique ». C'est bien, encore qu'il eût été mieux d'y

songer en 2004, ou au renouvellement de l'exonération en 2009: à ces dates-là, les turpitudes de Monsanto étaient parfaitement connues. Soit Pascal Broulis ne lisait pas les journaux, soit il s'en fichait et il assumait gaiement de bichonner une multinationale scandaleuse.

**Reste désormais** la fameuse question du *claw back*. En partant à Bâle, Monsanto contrevient clairement à la disposition qui stipule un maintien du siège dans le canton « pendant la durée de l'exonération, et pour les dix ans qui suivent en principe ». L'exonération a pris fin en 2014, la boîte décampe cinq ans plus tard, le *claw back* devrait s'appliquer. En partant, passez à la caisse!

Cela dit, la réponse gouvernementale de 2012 ne parle du *claw back* qu'en général, sans préciser s'il a été prévu dans le cas Monsanto. Raison pour laquelle Raphaël Mahaim, d'un naturel tenace, vient de déposer une nouvelle interpellation intitulée « Monsanto quitte le canton de Vaud: bon débarras! Mais quel bilan tirer des exonérations fiscales accordées à l'entreprise pendant dix ans? » Excellente question, qui en induit d'autres: « Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que l'exonération fiscale octroyée était assortie d'une clause de *claw back*? Cette clause prévoyait-elle comme indiqué en 2012 une durée de dix ans après la fin de l'exonération? » Le cas échéant, vu le départ prématuré de Monsanto, « le Conseil d'Etat a-t-il fait ou prévoit-il de faire usage de la clause de *claw back* pour réclamer le paiement des impôts exonérés? » Quels montants peut-on espérer récupérer, selon quelles modalités? Et pour conclure, la question fondamentale: rétrospectivement, le Conseil d'Etat estime-t-il que la largesse fiscale accordée à Monsanto « a été bénéfique pour le tissu économique vaudois et la réputation de la politique économique de notre canton? » On attend la réponse de Pascal Broulis avec beaucoup d'impatience. Mais peu d'illusions.  Laurent Flutsch

